



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immatriculation

Question écrite n° 7555

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'usurpation des plaques d'immatriculation. Le défaut d'encadrement de la vente de plaques d'immatriculation notamment sur Internet, qui n'exige aucun justificatif, est à l'origine du développement de la copie de plaques, communément appelée « doublette ». Un utilisateur mal intentionné peut, en fournissant un numéro de plaque qui appartient à quelqu'un d'autre, facilement obtenir la copie d'une plaque d'immatriculation déjà en circulation. De plus en plus d'automobilistes, victimes de cette pratique, ont été verbalisés pour des infractions qu'ils n'ont pas commises. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation lourde de conséquences pour de nombreux conducteurs.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7555

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5873

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)